

Une classe menacée de fermeture à la prochaine rentrée

Un projet de transfert d'élèves est au cœur de la polémique à Saint-Grégoire-du-Vièvre. Élus et parents d'élèves sont mobilisés pour conserver cette classe.

La nouvelle a fait l'effet d'une douche froide. Par lettres en date du 17 et 23 janvier, Françoise Moncada, directrice académique du département de l'Eure, a informé Joël Dorléans, maire de Saint-Grégoire-du-Vièvre, qu'au regard des effectifs prévisionnels de 31 élèves pour l'école élémentaire (élèves répartis dans deux classes à multi-niveaux, de la grande section au CM2), il est envisagé pour la prochaine rentrée scolaire, premièrement, de soustraire huit élèves de grande section et de les maintenir sur l'école de Saint-Georges-du-Vièvre, deuxièmement, de fermer une classe.

Très remonté contre ce projet, le maire fustige la stratégie qui consiste "à déshabiller Pierre pour habiller Paul". **"C'est scandaleux, je suis furieux !"** Pourquoi son école alors que **"d'autres écoles locales ou de proximité sont dans la même configuration et ne semblent pas être concernées !?"** se questionne-t-il. Et de signaler **"une inégalité de traitement concernant une pseudo continuité pédagogique et homogénéité que semble porter la Dasen (Direction académique des services de l'Éducation nationale)"** qui, selon lui, n'affecterait que son école.

"On parle d'enfants..."

Face à cette menace, la réponse du premier édile ne s'est pas fait attendre. Dans un courrier adressé à Françoise Moncada, il fait part de son désaccord quant à ce projet de fermeture : **"Permettez-moi de vous réaffirmer ma totale opposition à votre étude de fermeture de classe et toute la détermination qui est la mienne de maintenir mon école sous son format actuel."** Il y dénonce également la logique comptable de l'Éducation nationale : **"Cette mesure stratégique et comptable afin d'abonder peut-être d'autres structures de types Ulis collègue, consisterait à assécher mon vivier et celle-ci générerait d'une part la suppression d'un poste d'enseignant et d'autre part celui d'un personnel communal. Je tiens à vous souligner que l'on parle d'enfants et qu'ils ne peuvent pas et ne doivent pas être la variable d'ajustement."**

Pour le maire, cette décision est incompréhensible : **"Très attachée à cette école, la collectivité continue de réaliser des investissements importants au regard des prévisions d'effectifs et cette mesure reste incompréhensible face à notre engagement. J'ajoute que le retour à l'horizon 2024 de ces huit élèves en CP déclencherait nécessairement la réouverture d'une classe de notre école élémentaire."**

Et de compléter : **"L'inscription dans les écoles relève de la compétence des maires ; ce n'est pas une affectation académique. Je rappelle par ailleurs que cette organisation ne date pas d'hier, et qu'elle repose sur une convention entre les deux communes (Saint-Grégoire et Saint-Georges)."**

Enfin, l'élue pointe du doigt **"la difficulté de gestion et la progression pédagogique d'une classe de cinq niveaux différents avec cinq élèves en situation de handicap (autiste et multi dys), aux besoins particuliers, même s'ils sont accompagnés partiellement"**.

Dans un premier temps, représentants des parents d'élèves et élus se sont réunis à la mairie vendredi 27 janvier afin de décider de la suite à donner, puis dimanche 29 janvier au matin dans la cour de l'école. Après concertation, la décision a été prise de demander audience à Fabrice Vivien, inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription de Pont-Audemer. Affaire à suivre.

De notre correspondante, Marie-Josée Aubert



Enfants, parents et élus se sont retrouvés ce dimanche 29 janvier pour dénoncer un projet de fermeture de classe à la rentrée prochaine.